



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Rochefort, le 04 FEV. 2020

SOUS-PREFECTURE  
DE ROCHEFORT

PÔLE DES COLLECTIVITÉS  
ET DE LA CITOYENNETÉ

AFFAIRE SUIVIE PAR  
ANNIE GAUDUCHON

Tél. 05.46.27.46.40  
Fax. 05.46.99.80.76

[annie.gauduchon@charente-maritime.gouv.fr](mailto:annie.gauduchon@charente-maritime.gouv.fr)

Monsieur le Directeur,

Par courriel du 17 janvier dernier, vous m'avez adressé le compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée le 10 janvier 2020 à ROCHEFORT avec les responsables du Théâtre d'Ardoise, dans le cadre de la reprise de la médiation pénale.

Vous me faites savoir que ces derniers souhaitent désormais que les cabanons servant de buvette et de vestiaire soient considérés comme prescrits, au même titre que les gradins et la cabane en pierre.

Cette proposition, qui viendrait ainsi modifier l'engagement n°1 du protocole initial, ne peut être retenue.

En effet et après consultation des différents services, il s'avère que les infractions concernant les cabanons précités ne sauraient être prescrites. Ces cabanons font partie intégrante des installations qui doivent être démontées hors saison. Ils n'ont pas de justification ostréicole et ne pourront être régularisés aussi bien au titre de la loi littoral que du site classé.

Mes services et moi-même nous tenons à votre disposition pour le suivi de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet

Jean-Paul NORMAND

Monsieur Anthony PELEMAN  
Directeur de l'Association d'Enquête et de Médiation  
(AEM 17)  
32 rue St Léonard  
17000 LA ROCHELLE

- Copie à M. Julien WATTEBLED  
Procureur adjoint du Tribunal Judiciaire de La Rochelle